

AUBERT FORMATIONS

CATALOGUE DES FORMATIONS

2026

Sécurité du Travail en Hauteur

Avec des E.P.I protégeant des chutes

**Eric AUBERT
Guide de Haute montagne
3 route de la Buidonnière 73500 AUSSOIS**

Tél : 06 76 17 32 07 – contact@aubert-formations.com - <http://aubert-formations.com>
Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 après de la préfecture de région Rhône Alpes

MES DIFFERENTS MODULES DE FORMATIONS

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR :

- | | |
|--|---------|
| ➤ CQP d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur | Page 5 |
| ➤ Sécurité du Travail en Hauteur | Page 11 |

PORT DU HARNAIS :

- | | |
|------------------|---------|
| ➤ Niveau 1 | Page 17 |
| ➤ Niveau 2 | Page 21 |

TALUS ET PENTES RAIDES :

- | | |
|------------------|---------|
| ➤ Niveau 1 | Page 28 |
| ➤ Niveau 2 | Page 32 |

CONTROLE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- | | |
|---------|---------|
| ➤ | Page 36 |
|---------|---------|

Conditions Générales de Ventes :

- | | |
|---------|---------|
| ➤ | Page 39 |
|---------|---------|

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

**1 - Certificat de Qualification Professionnelle :
Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur**

2 - Sécurité du Travail en Hauteur en P.A.H

AUBERT FORMATIONS

Tél : 06 76 17 32 07 – contact@aubert-formations.com - <http://aubert-formations.com>
Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 après la préfecture de région Rhône Alpes

PRESENTATION DES MODULES DE FORMATION

1 - CQP Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Eric AUBERT est un organisme de formation accrédité par :

- La **CPNEF** (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) des ELAC pour dispenser des formations :
 - **CQP OPAH** (Certificat de Qualification Professionnel des Opérateurs de Parcours Acrobatique en Hauteur)

Le Certificat de Qualification Professionnelle se déroule en deux étapes :

- Une formation initiale de 24 heures (dispensée par **Eric AUBERT**)
- Un stage pratique en entreprise de 120 heures environ. Les stagiaires sont pris en charge par un tuteur.

Un livret d'évaluation suivra le stagiaire durant toute sa formation, avec des appréciations données par le formateur et par le tuteur.

Après la formation initiale et le stage pratique, le formateur **Eric AUBERT** envoie au **S.L.A (Syndicat des Loisirs Actifs)** pour présentation auprès de la **CPNEF de la CCN Elac** (Convention Collective National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels) code Rome **1205**.

- **Le livret de formation**
- **L'attestation de réussite de secourisme** (PSC1, AFPS, SST ..)
- **L'attestation de travail de l'employeur**

En cas de réussite et de validation par la **CPNEF** un diplôme est attribué au stagiaire.

2 - Sécurité du Travail en Hauteur en P.A.H

AUBERT FORMATIONS est un organisme de formation Sécurité du Travail en Hauteur enregistré sous le n° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes

La formation S.T.H (Sécurité du Travail en Hauteur) se déroule en deux étapes :

- Une formation théorique sur :
 - Législation en vigueur
 - Le facteur de chute
 - La force de choc
 - Les mouflage
- Une formation Pratique où nous apprendrons
 - Les déplacements lors des opérations de maintenance
 - Descente et remontée sur corde
 - Technique de montée sur arbre nu
 - Technique de mise en sécurité lors des opérations d'élagage et tronçonnage
 - Montage ou démontage d'atelier complexe, opération de mouflage
 - Le secours à personne lors des opérations de travail

Un contrôle continu du stagiaire durant toute sa formation sera complété par un examen de fin de stage, théorique et pratique.

Tous les stagiaires qui auront satisfait à l'examen final recevront une attestation de capacité de travail en hauteur en Parcours Acrobatique en Hauteur



**PROGRAMME 2026 : Formation Intra ou Inter
OPERATEUR PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR
(Référentiel Certificat de Parcours Acrobatique en Hauteur)**

PUBLIC VISE :

- Aimant les activités de plein air sans appréhension de la hauteur, le contact humain.
- Salariés de l'entreprise, aspirant à maîtriser les fonctions d'Opérateur en parcours acrobatique en hauteur
- Etant apte médicalement

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT, référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC1,PSE1, SST... Liste complète sur demande)

DUREE DE LA FORMATION :

- **Stage Initial** : 24 h (soit 3 journées complètes) avec Eric AUBERT
- **Stage de mise en situation professionnelle** : 120h dans le parc vous accueillant.
Le candidat est suivi par un tuteur (travaillant dans le parc)
Cette partie n'est pas encadrée par Eric AUBERT qui assurera un suivi avec le Tuteur

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- De 3 à 9 maximum par session pour les formations en INTRA
- 1 personne minimum en INTER- PARCS

DATE DE LA FORMATION :

- A définir

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA** : Dans votre entreprise
- **En INTER** : Suivant le programme régionalisé de l'année

TARIF DE LA PRESTATION :

- En INTRA : 2280,00 euros concernant les 24 h de formation initiale
- En INTER : 380,00 euros/ par personne concernant les 24 h de formation initiale

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

- Seuls les formateurs titulaires d'un BE ou DE Guide de Haute Montagne, Escalade , Canyon ou Spéléologie accrédités par la CPNEF peuvent encadrer la formation.
Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Apprendre les différentes fonctions d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur en respectant le référentiel du CQP OPAH, de l'accueil des pratiquants à leurs départs en passant par la gestion du parc et des E.P.I et le secours si nécessaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge du Parc)
- Parcours et EPI du Parc mis à disposition des stagiaires
- Sacs d'évacuation du parc complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.
- Le contact avec les différents publics étant la base du métier, le stagiaire sera amené progressivement à s'exprimer clairement et distinctement devant le public par la répétition des briefings de sécurité

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- Partie Théorique : (4h00)

Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.

Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.

Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

- Partie Pratique : (17h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

- Validation : (3h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.

RAPPEL LEGISLATIF

- La formation des Opérateurs et des intervenants de Parcours Acrobatiques en Hauteur se fera en suivant les préconisations du référentiel métier et compétences du C.Q.P « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur » ainsi que les préconisations de la norme AFNOR NF EN 15567-2



COMPETENCES VISEES

L'action de l'opérateur de Parc Acrobatique en Hauteur s'inscrit toujours dans le cadre de procédures prédefinies qu'il doit respecter strictement. L'objectif est de transformer les compétences ci-dessous en savoirs acquis.

- **Ouvrir et fermer le Parc et les différentes activités**

Ouverture : L'opérateur applique strictement les procédures mises en place sur le parc afin que les visiteurs puissent accéder aux ateliers en sécurité.

Fermeture : L'opérateur applique strictement les procédures mises en place sur le parc pour la fermeture du parc et des ateliers. Il procède au retour de tous les Equipements de Protection Individuels (EPI). Il a dans ce cadre un rôle primordial d'observation afin de détecter les problèmes éventuels et prévenir les personnes ayant la qualification ou les compétences requises pour intervenir.

- **Accueillir, Conseiller, Prévenir**

L'opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur (opérateur PAH) comme tout membre du personnel est porteur de l'image du parc, il accueille tous les visiteurs en s'adaptant à leur spécificité et en tenant compte du contexte particulier de l'activité des Parcours Acrobatiques en Hauteur.

Il donne aux visiteurs tous les renseignements, conseils et recommandations nécessaires afin qu'ils profitent pleinement du site avec un maximum de sécurité.

L'opérateur peut être amené à refuser l'accès du parc aux visiteurs qui ne pourront pas pratiquer l'activité avec un maximum de sécurité.

- **Procéder à l'équipement des visiteurs**

Avant l'activité : L'opérateur procède à l'équipement des visiteurs avec les Equipements de Protection Individuels (EPI) les mieux adaptés afin qu'ils puissent évoluer en sécurité.

Après l'activité : Il assure les opérations de retour des EPI, vérifie le bon état de ceux-ci et assure leur entretien.

- **Apporter les informations nécessaires pour la bonne utilisation du matériel et des équipements**

L'opérateur, généralement lors d'une réunion de rappel des consignes (communément appelée briefing) sur un parcours au sol, explique, démontre et vérifie l'utilisation des EPI. Il rappelle aux visiteurs les différentes règles de sécurité applicables sur le site.

- **Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie sur les différents parcours**

Sur un parcours test l'opérateur évalue et valide l'aptitude du visiteur à accéder aux différentes activités en autonomie.

- **Veiller au respect des consignes de sécurité**

L'opérateur assure une activité de surveillance et veille au respect des consignes et du Règlement intérieur par les visiteurs. Il leur apporte conseils et encouragements pour leur faciliter la progression dans les différents ateliers.

- **Donner l'alerte et apporter son aide**

En cas de besoin d'évacuation en hauteur d'une personne, l'opérateur, tout en respectant scrupuleusement les consignes, alerte la personne compétente désignée dans les procédures.

En cas d'accident l'opérateur exécute les gestes destinés à préserver l'intégrité physique de la victime avant la prise en charge par les premiers secours.

- **Assurer la propreté du site et un entretien préventif**

L'opérateur vérifie et maintient la propreté du parc de façon générale et plus spécifiquement dans le secteur où il travaille. Il assure les vérifications quotidiennes d'entretien préventif.

- **Participer aux flux d'informations**

L'opérateur doit être curieux et observateur afin de prévenir sa hiérarchie en cas d'anomalie ou conditions difficiles (météo, par exemple) qui pourraient limiter l'activité.

Il peut donner son avis sur l'amélioration des procédures et du fonctionnement.

- **Activité complémentaire : évacuation**

L'opérateur est chargé d'évacuer d'un atelier une personne en difficulté ou en danger.

Pour cela il applique les procédures en place sur le parc et utilise le matériel d'évacuation approprié.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 5 et 6 de ce programme



LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les procédures de vérification et de briefing
- Les nœuds
- Les schémas d'évacuations principaux de la partie pratique

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

1. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire
- Test d'aisance durant l'évolution dans un parcours pour les candidats à l'option évacuation

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - o Sur les différents rôles d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur
 - o Sur l'activité complémentaire : Evacuation
 - o Avec un questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

MODALITES DE SUIVI DE FORMATION :

- A l'issue de la formation initiale, le livret d'évaluation du stagiaire sera transmis au tuteur du parc accueillant
- A l'issue du stage de 120h et suivi du stagiaire par le tuteur , après un suivi téléphonique entre le formateur et le tuteur , ce dernier complètera la partie du livret d'évaluation lui incombeant , et le livret stagiaire sera retourné au formateur.
- Le formateur enverra le livret stagiaire pour validation finale par un jury nommé par la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation)
- Après délibération par le jury si le stagiaire a obtenu le diplôme du certificat de qualification professionnelle d'opérateur de parcours acrobatique en hauteur, c'est l'organisme de formation qui lui enverra le Diplôme.

CONTACT ET INSCRIPTION :

- **Eric AUBERT**
Guide de Haute Montagne
3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS
- **Tel : 06 76 17 32 07**
- Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : terrain et salle

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **2 h 30 :** Jugement des capacités physiques du candidat lors d'un parcours test dans le parc *
Questionnaire Théorique sur les connaissances théoriques de chaque apprenant QCM **
*Le test physique jugera la capacité d'application des consignes de sécurité, d'évolution et d'aisance en hauteur.
**Le QCM aura pour but de situer chaque apprenant et le groupe en entrée de stage
- **0 h 15 :** Présentation des différents rôles de l'OPAH
Présentation du livret de formation.
- **1 h 00 :** Le matériel : durée de vie , contrôle , nettoyage et stockage
Le facteur de chute et la force de choc

Jour 1 après midi : sur le terrain

- **0 h 30 :** Accueil du public : Procédure d'accueil, le règlement intérieur et les informations à donner
- **0 h 45 :** Equipement du public : Comment équiper. Quel équipement pour quel public ?
- **1 h 00 :** Le briefing : Contrôle d'entrée de la zone.
Consigne de sécurité.
Geste et posture lors du briefing suivant les publics
Validation du public lors du parcours test

Note : Cette première partie de l'après-midi développe le sens de l'accueil, d'observation, de tact et d'autorité au besoin

- **1 h 30 :** Evacuation : Présentation du matériel d'évacuation.
Evacuation simple d'une plateforme à faible hauteur
Reconditionnement du sac d'évacuation
- **1 h 15 :** Retour du matériel : Procédure de retour et Stockage du matériel

Jour 2 matin : terrain et salle

- **0 h 45 :** Ouverture du parc et des parcours : Procédures . Comment remplir les registres
- **0 h 25 :** Atelier briefing et parcours test pour 3 stagiaires
- **0 h 30 :** Evacuation d'une personne bloquée sur un atelier : Motivation et conseils du sol.
Accompagnement sur l'atelier
- **2 h 20 :** Evacuation d'une personne d'un atelier : Technique de la 'Pédale'.
Technique du balancier ou longe de mouflage

Jour 2 après midi : sur le terrain et salle

- **0 h 25 :** Atelier briefing et parcours test pour 3 stagiaires
- **0 h 15 :** Surveillance des parcours : procédure. Détection et gestion les anomalies de comportement, la fatigue,
- **2 h 45 :** Evacuation complexe: Secours d'une personne inconsciente ou secours délicat
Gestion du secours : Bilan primaire, Passage de l'alerte .
Evacuation de la victime au sol
Gestion de la victime au sol en attente des secours Gestion de la fin de l'alerte

Note : l'évacuation complexe met en jeu les qualités physiques et mentales dans le contexte d'urgence

- **0 h 35 :** Le plan d'évacuation général : A quoi sert t'il ? Lecture du plan
Notion de droit civil et pénal : Responsabilité de l'opérateur en cas d'accident.
Gestion judiciaire d'un accident

Note : Responsabilise les futurs OPAH à l'environnement juridique



Jour 3 matin : terrain

- **0 h 25 :** Atelier briefing et parcours test pour 3 stagiaires
- **1 h 35 :** Remontées sur corde et Auto évacuation à partir d'un atelier
- **0 h 25 :** Evacuation ateliers spécifiques : Saut de tarzan, Tonneau, filet, ruisseau ,obstacle , végétation trop dense
- **0 h 25 :** Briefing pour public particulier :Scolaires ou grand groupe, Personnes à handicap, Personnes étrangères
- **1 h 10 :** Révision des techniques d'évacuation apprises lors de cette formation

Jour 3 après midi : sur le terrain et en salle

- **2 h 30 :** TEST DE FIN : (MISE EN SITUATION REELLE)
 - Equipement, contrôle , et briefing pour chaque stagiaire
 - Evacuation sur un atelier avec alerte, conditionnement du blessé et gestion de fin d'alerte
 - Questionnaire écrit de fin de stage
- **1 h 25 :** Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner durant le stage en situation
 - Remise du livret de formation au stagiaire
 - Evaluation à chaud du stage par le stagiaire
- **0 h 05 :** Bilan global de fin de stage



PROGRAMME 2026 : Formation Intra MAINTENANCE en PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

PUBLIC VISE :

- Aimant les activités de plein air sans appréhension de la hauteur.
- Salariés de l'entreprise,
- Personne se destinant à travailler à la maintenance d'un Parcours Acrobatique en Hauteur

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT, référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC1, SST par exemple)
- Etant apte médicalement

DUREE DE LA FORMATION :

- 24 h (soit 3 journées complètes) avec Eric AUBERT

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 6 maximum par session

DATE DE LA FORMATION :

- A définir

LIEU DE LA FORMATION :

- En INTRA
 - o Dans votre entreprise

TARIF DE LA PRESTATION :

- 2250,00 euros pour le groupe

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des travaux de fabrication, maintenance ou contrôle d'un Parcours Acrobatique en Hauteur : .

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge du Parc)
- Parcours et EPI du Parc mis à disposition des stagiaires
- Sacs de travail du parc complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- Partie Théorique : (3h00)

Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.

Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.

Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

- Partie Pratique : (18h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

- Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

- Validation : (3h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.

RAPPEL LEGISLATIF

- Article R4323-64

Il est interdit d'utiliser les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour constituer un poste de travail.

Toutefois, en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque établit que l'installation ou la mise en œuvre d'un tel équipement est susceptible d'exposer des travailleurs à un risque supérieur à celui résultant de l'utilisation des techniques d'accès ou de positionnement au moyen de cordes, celles-ci peuvent être utilisées pour des travaux temporaires en hauteur.....



COMPETENCES VISEES

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques lors des travaux en hauteur.
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements en hauteur.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de chutes de hauteur.
- Evacuer un travailleur bloqué en hauteur

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 4 de ce programme

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

2. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire
- Test d'aisance durant l'évolution dans un parcours pour les candidats à l'option évacuation

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - o Sur les différents rôles d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur
 - o Sur l'activité complémentaire : Evacuation
 - o Avec un questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

CONTACT ET INSCRIPTION :

- **Eric AUBERT**

Guide de Haute Montagne
3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : théorie

- **0 h 30 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 30 :** Questionnaire de début de stage
- **0 h 30 :** La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- **0 h 30 :** La législation concernant les E.P.I de travail
- **0 h 25 :** Le facteur de chute
 - La force de choc
- **1 h 35 :** Liste par les stagiaires des tâches à réaliser :
 - Au quotidien
 - Lors d'un montage ou entretien d'atelier

Jour 1 Après-midi : pratique

- **1 h 00 :** Le déplacement simple sur atelier existant
- **1 h 00 :** La mise en place en sécurité sur poste de travail
- **0 h 30 :** Descente simple avec corde et antichute à corde
- **1 h 00 :** Remontée sur corde avec poignées et antichute à corde
- **0 h 30 :** Mise en place d'une ligne de vie provisoire

Jour 2 matin : Pratique

- **3 h 00 :** Les Techniques de montée sur arbre nu :
 - Technique de la fausse fourche
 - Technique par système ouvert
 - Cas de l'utilisation de l'échelle (échelle à fournir)
- **1 h 00 :** Les techniques de mises en sécurité pour l'élagage
 - Utilisation de la tronçonneuse

Jour 2 Après-midi : pratique

- **1 h 30 :** Déplacement dans l'arbre en sécurité
- **3 h 30 :** Montage ou démontage d'atelier complexe, le mouflage

Jour 3 matin : Pratique

- **4 h 00 :** Le secours sur cordes :
 - Personne consciente à la descente
 - Personne inconsciente à la descente
 - Corde de travail débrayable

Jour 3 Après-midi : pratique

- **2 h 30 :** Examen de fin de stage
 - Pratique
 - Théorique
- **1 h 25 :** Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner durant le stage en situation
 - Evaluation à chaud du stage par le stagiaire
- **0 h 05 :** Bilan global de fin de stage

PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

1 - PORT DU HARNAIS niveau 1 :

2 - PORT DU HARNAIS niveau 2 :

AUBERT ERIC

Tél : 06 76 17 32 07 – contact@aubert-formations.com - <http://aubert-formations.com>
Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 après de la préfecture de région Rhône Alpes

PRESENTATION DES MODULES DE FORMATION

L'appellation '**formation au Port du harnais**' seule ne veut pas dire grand-chose pour se sécuriser en hauteur.

Pour se sécuriser en hauteur avec des EPI protégeant des chutes de hauteur il faut :

- 1- **Un harnais**
- 2- **Un point d'ancrage** ou ligne de vie
- 3- **Relier** le harnais au point d'ancrage par :
 - **Une longe absorbeur** :
 - Simple
 - Double
 - **Un antichute** :
 - À corde
 - À câble
 - À rappel automatique

1 - PORT DU HARNAIS Niveau 1

Durant la formation de Niveau 1, nous apprendrons à nous sécuriser avec des ancrages existants qui peuvent prendre différentes formes :

1. **Point d'ancrage seul où je viens me connecter par l'intermédiaire :**
 - a. Une longe absorbeur simple
 - b. Un antichute à rappel automatique
2. **Points d'ancrages ou ligne de vie horizontale où je me déplace avec :**
 - a. Longe absorbeur Double
3. **Déplacement sur Ligne de vie existante**
 - a. Horizontale avec/ou sans chariot
 - b. Verticale avec un antichute à câble

2 - PORT DU HARNAIS Niveau 2

Durant la formation de Niveau 2, nous apprendrons à nous sécuriser sur des ancrages existants ou sur des ancrages provisoires que nous mettrons en place :

1. **Point d'ancrage provisoire où je viens me connecter à l'aide :**
 - a. D'un anneau de sangle et d'une longe absorbeur simple
 - b. D'un anneau de sangle et d'un antichute à rappel automatique
2. **Points d'ancrage provisoires et ligne de vie horizontale provisoire où je me déplace avec :**
 - a. Anneaux de sangle et Longe absorbeur Double
3. **Déplacement sur Ligne de vie provisoire après :**
 - a. Mise en place d'une ligne de vie Horizontale provisoire en corde
 - b. Mise en place d'une ligne de vie Verticale provisoire en corde

ERIC AUBERT est un organisme de formation Sécurité du Travail en Hauteur enregistré sous le n° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



PROGRAMME 2026 : Formation Intra PORT DU HARNAIS (Niveau 1)

PUBLIC VISE :

- Aimant les déplacements sans appréhension de la hauteur.
- Salariés de l'entreprise,
- Personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur (nettoyage ou pose de matériaux), et voulant se prémunir des glissades et des chutes pouvant avoir des conséquences graves. Le port d'équipement de protection individuelle contre les chutes est nécessaire

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT, référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Etant apte médicalement

DUREE DE LA FORMATION :

- 7 h (1 journée) avec Eric AUBERT

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 8 maximum par session

DATE DE LA FORMATION :

- à Définir

LIEU DE LA FORMATION :

- En INTRA
 - o Dans votre entreprise :

TARIF DE LA PRESTATION :

- 770,00 euros pour le groupe

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des déplacements en hauteur sur des sites aménagés (ancrages permanents ou lignes de vies existantes).

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge de l'entreprise)
- Site de travail proposé par l'entreprise à proximité du lieu de la formation théorique
- Sacs de travail de l'entreprise complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- Partie Théorique : (2h00)

Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.

Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.

Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

- Partie Pratique : (4h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

- Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

- Validation : (1h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION ET LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.
- Une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis

RAPPEL LEGISLATIF

- Article R4323-106

L'employeur doit faire bénéficier **les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate** comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette **formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire** pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation



COMPETENCES VISEES

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques lors des déplacements et des travaux en hauteur.
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, des déplacements et du travail en hauteur raides.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de glissade ou pouvant conduire à des chutes de hauteur

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 4 de ce programme

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les noeuds appris durant le stage

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

3. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - o Confection de noeuds, mise en place d'une situation de travail et pose de l'antichute avec déplacement en sécurité
 - o Questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

CONTACT ET INSCRIPTION :

- Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : théorie et terrain

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 15 :** Questionnaire de début de stage
- **1 h 00 :** La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail en hauteur
 - Conception
 - Usage
 - Stockage
 - Entretien et contrôle
- Le facteur de chute
- La force de choc
- **0 h 30 :** Les principes de déplacements et de travail en hauteur en rapport avec les actions à faire par les stagiaires
- **1 h 30 :** Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur
 - Essai en tension dans le harnais
 - Apprentissage des noeuds

Jour 1 Après-midi : pratique

- **0 h 20 :** Sécurisation au moyen de la longe absorbeur (simple ou double), sur ancrages existants (EN 795)
- **0 h 20 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale répertoriée (antichute à câble ou à rail)
- **0 h 20 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale existante avec longe absorbeur (simple ou double)
- **0 h 20 :** progression sur ligne de vie verticale un câble (avec antichute correspondant)
- **0 h 30 :** Progression avec antichute à rappel automatique sur support vertical (échelle fixe)
- **0 h 30 :** Démonstration d'une manœuvre de réchaphe (personne consciente et inconsciente)
- **1 h 10 :** Examen de fin de stage
 - Pratique : Validation des acquis pratique de la formation
 - Théorique : Questionnaire sur la compréhension de la partie théorique
- Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner
- Evaluation à chaud du stage par le stagiaire
- Bilan global de fin de stage



PROGRAMME 2026 : Formation Intra MAINTENANCE en PORT DU HARNAIS (Niveau 2)

PUBLIC VISE :

- Aimant les déplacements sans appréhension de la hauteur.
- Salariés de l'entreprise,
- Personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur (nettoyage ou pose de matériaux), et voulant se prémunir des glissades et des chutes pouvant avoir des conséquences graves. Le port d'équipement de protection individuelle contre les chutes est nécessaire

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT, référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Etant apte médicalement

DUREE DE LA FORMATION :

- 14 h (2 journées) avec Eric AUBERT

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 8 maximum par session

DATE DE LA FORMATION :

- A prévoir

LIEU DE LA FORMATION :

- En INTRA
 - o Dans votre entreprise :

TARIF DE LA PRESTATION :

- 1540,00 euros pour le groupe

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des déplacements et du travail en hauteur
-

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge de l'entreprise)
- Site de travail proposé par l'entreprise à proximité du lieu de la formation théorique
- Sacs de travail de l'entreprise complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- Partie Théorique : (2h00)

Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.

Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.

Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

- Partie Pratique : (10h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

- Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

- Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION ET LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.
- Une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis

RAPPEL LEGISLATIF

- Article R4323-61

Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre à partir d'un plan de travail, la protection individuelle des travailleurs est assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur...

L'employeur précise dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage et les modalités d'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

COMPETENCES VISEES

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques lors des déplacements et des travaux en hauteur.
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, des déplacements et du travail en hauteur raides.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de glissade ou pouvant conduire à des chutes de hauteur

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 4 de ce programme

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les noeuds appris durant le stage

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

4. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - Confection de noeuds, mise en place d'une situation de travail et pose de l'antichute avec déplacement en sécurité
 - Questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

CONTACT ET INSCRIPTION :

- Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne
3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : théorie et terrain

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 15 :** Questionnaire de début de stage
- **1 h 00 :** La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail en hauteur
 - Conception
 - Usage
 - Stockage
 - Entretien et contrôle
- Le facteur de chute
- La force de choc
- **0 h 30 :** Les principes de déplacements et de travail en hauteur en rapport avec les actions à faire par les stagiaires
- **1 h 30 :** Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur
 - Essai en tension dans le harnais
 - Apprentissage des noeuds

Jour 1 Après-midi : pratique

- **0 h 20 :** Sécurisation au moyen de la longe absorbeur (simple ou double), sur ancrages existants (EN 795)
- **0 h 20 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale répertoriée (antichute à câble ou à rail)
- **0 h 20 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale existante avec longe absorbeur (simple ou double)
- **0 h 20 :** progression sur ligne de vie verticale un câble (avec antichute correspondant)
- **0 h 30 :** Progression avec antichute à rappel automatique sur support vertical (échelle fixe)
- **0 h 30 :** Déplacement avec longe absorbeur double sur points d'ancrages existants
- **1 h 00 :** Déplacement avec longe absorbeur double et création de points d'ancrages provisoires
- **0 h 10 :** Débriefing de la journée

Jour 2 matin : terrain

- **0 h 20 :** progression sur ligne de vie verticale en câble (avec antichute correspondant) (rappel)
- **0 h 40 :** progression sans ligne de vie verticale grâce à la double longe absorbeur
- **0 h 40 :** apprentissage des noeuds de huit et de cabestan
- **1 h 20 :** Mise en place d'une Ligne de Vie Horizontale provisoire déplacement
- **0 h 30 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale provisoire (contrôle de la corde et des ancrages provisoires)

Jour 2 Après-midi : pratique et examen

- **1 h 00 :** Démontage de la Ligne de Vie Horizontale provisoire (et des ancrages provisoires)
- **0 h 30 :** Démonstration d'une manœuvre de réchaphe (personne consciente et inconsciente)
- **2 h 00 :** Examen de fin de stage

Pratique : Validation des acquis pratique de la formation

Théorique : Questionnaire sur la compréhension de la partie théorique

Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner

Evaluation à chaud du stage par le stagiaire

Bilan global de fin de stage

PROTECTION CONTRE LES GLISSADES

1 – TALUS et PENTES RAIDES niveau 1 :

2 – TALUS et PENTES RAIDES niveau 2 :

AUBERT FORMATIONS

Tél : 06 76 17 32 07 – aubert.eric73@orange.fr - <http://aubert-formations.com>
Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 après de la préfecture de région Rhône Alpes

PRESENTATION DES MODULES DE FORMATION

Les formations '**Talus et Pentes raides**' désignent le travail effectué par les entreprises en charge du nettoyage des talus et des pentes raides (débroussaillage – petit abattage- pose de matériaux ou évacuation des déchets). Le personnel va se sécuriser afin de se prémunir des glissades pouvant avoir des conséquences graves (chutes de murs ou glissades sur de grandes longueurs). En opposition aux travaux sur cordes, les travailleurs sont capables de tenir debout dans le talus ou la pente raide, la sécurisation ne se faisant qu'avec une corde de sécurité qui n'est là que pour arrêter le travailleur s'il glisse. Le travailleur ne sera jamais en risque de chute de hauteur, il mettra en place des systèmes d'arrêts sur la corde de sécurité pour ne pas risquer la chute.

Pour se sécuriser dans les talus et pentes raides avec des EPI protégeant des chutes de hauteur il faut :

- 1- **Un harnais**
- 2- **Un point d'ancrage** ou ligne de vie
- 3- **Relier** le harnais au point d'ancrage par :
 - **Une longe absorbeur** :
 - Double
 - **Un antichute** :
 - À corde
 - À rappel automatique

1 - TALUS et PENTES RAIDES Niveau 1

Durant la formation de Niveau 1, nous apprendrons à nous sécuriser avec des ancrages existants ou des lignes de vies permanentes qui peuvent prendre différentes formes :

1. **Point d'ancrage seul où je viens me connecter par l'intermédiaire :**
 - a. Une corde et un antichute à corde
 - b. Un antichute à rappel automatique
2. **Points d'ancrages existants et normés ou ligne de vie horizontale permanentes où je me déplace avec :**
 - a. Longe absorbeur Double (si travail en longueur sur peu de hauteur)
 - b. Une corde et un antichute à corde
 - c. Un antichute à rappel automatique

2 - TALUS et PENTES RAIDES Niveau 2

Durant la formation de Niveau 2, nous apprendrons à nous sécuriser sur des ancrages provisoires ou des lignes de vies provisoires que nous mettrons en place :

1. **Point d'ancrage provisoire où je viens me connecter à l'aide :**
 - a. D'une corde et d'un antichute à corde
 - b. D'un anneau de sangle et d'un antichute à rappel automatique
2. **Points d'ancrages provisoires et ligne de vie horizontale provisoire où je me déplace avec :**
 - a. Longe absorbeur Double (si travail en longueur sur peu de hauteur)
 - b. Une corde et un antichute à corde
 - c. Un antichute à rappel automatique

AUBERT FORMATIONS est un organisme de formation Sécurité du Travail en Hauteur enregistré sous le n° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



PROGRAMME 2026 : Formation Intra TRAVAIL EN TALUS ET PENTES RAIDES (Niveau 1)

PUBLIC VISE :

- Aimant les activités de plein air sans appréhension de la hauteur.
- Salariés de l'entreprise,
- Personnes ayant à réaliser des travaux en talus ou pentes raides (nettoyage ou pose de matériaux), et voulant se prémunir des glissades pouvant avoir des conséquences graves. Le port d'équipement de protection individuelle contre les chutes est nécessaire

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT, référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Etant apte médicalement

DUREE DE LA FORMATION :

- 7 h (1 journée) avec Eric AUBERT

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 8 maximum par session

DATE DE LA FORMATION :

- A prévoir

LIEU DE LA FORMATION :

- En INTRA
 - o Dans votre entreprise :

TARIF DE LA PRESTATION :

- 770,00 euros pour le groupe

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des déplacements en talus et pentes raides sur des sites aménagés (ancrages permanents ou lignes de vies existantes).

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge de l'entreprise)
- Site de travail proposé par l'entreprise à proximité du lieu de la formation théorique
- Sacs de travail de l'entreprise complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- Partie Théorique : (2h00)

Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.

Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.

Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

- Partie Pratique : (4h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

- Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

- Validation : (1h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION ET LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.
- Une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis

RAPPEL LEGISLATIF

- Article R4323-106

L'employeur doit faire bénéficier **les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate** comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette **formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire** pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation



COMPETENCES VISEES

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques lors des travaux en talus.
- Identifier les risques lors des travaux en pentes raides.
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements en talus et pentes raides.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de glissade pouvant conduire à des chutes de hauteur

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 4 de ce programme

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

5. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - Confection de nœuds, mise en place d'une situation de travail et pose de l'antichute avec déplacement en sécurité
 - Questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

CONTACT ET INSCRIPTION :

- Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne
3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : théorie et terrain

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 15 :** Questionnaire de début de stage
- **1 h 00 :** La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail en hauteur
 - Conception
 - Usage
 - Stockage
 - Entretien et contrôle
- Le facteur de chute
- La force de choc
- **0 h 30 :** Les principes de déplacements en talus et pentes raides
- **1 h 30 :** Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les risques de glissades
 - Essai en tension dans le harnais
 - Apprentissage des noeuds

Jour 1 Après-midi : pratique

- **0 h 20 :** Sécurisation sur ancrages existants (EN 795)
- **0 h 20 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale existante
- **1 h 00 :** Le déplacement avec antichute à corde dans les talus et pentes raides.
- **0 h 20 :** Progression sur corde verticale installée sur ligne de vie horizontale.
- **0 h 30 :** Progression avec antichute à rappel automatique dans la pente
- **1 h 00 :** Examen de fin de stage
 - Pratique : Validation des acquis pratique de la formation
 - Théorique : Questionnaire sur la compréhension de la partie théorique
 - Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner
 - Evaluation à chaud du stage par le stagiaire
 - Bilan global de fin de stage



PROGRAMME 2026 : Formation Intra TRAVAIL EN TALUS ET PENTES RAIDES (Niveau 2)

PUBLIC VISE :

- Aimant les activités de plein air sans appréhension de la hauteur.
- Salariés de l'entreprise,
- Personnes ayant à réaliser des travaux en talus ou pentes raides (nettoyage ou pose de matériaux), et voulant se prémunir des glissades pouvant avoir des conséquences graves. Le port d'équipement de protection individuelle contre les chutes est nécessaire

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT , référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Etant apte médicalement

DUREE DE LA FORMATION :

- 14 h (soit 2 journées) avec Eric AUBERT

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 8 maximum par session

DATE DE LA FORMATION :

- A prévoir

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre entreprise :

TARIF DE LA PRESTATION :

- 1540,00 euros pour le groupe

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des déplacements en talus et pentes raides sur des sites non aménagés (ancrages ou lignes de vies à créer).

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge de l'entreprise)
- Site de travail proposé par l'entreprise à proximité du lieu de la formation théorique
- Sacs de travail de l'entreprise complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- Partie Théorique : (2h00)

Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.

Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.

Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

- Partie Pratique : (10 h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

- Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

- Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION ET LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.
- Une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis

RAPPEL LEGISLATIF

- Article R4323-61

Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre à partir d'un plan de travail, la protection individuelle des travailleurs est assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur...

L'employeur précise dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage et les modalités d'utilisation de l'équipement de protection individuelle.



COMPETENCES VISEES

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques lors des travaux en talus.
- Identifier les risques lors des travaux en pentes raides.
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements en talus et pentes raides.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de glissade pouvant conduire à des chutes de hauteur
- Réaliser des points d'ancrages provisoires sur des arbres, des barrières ou des véhicules
- Réaliser une ligne de vie provisoire en corde ou en sangle

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 4 de ce programme

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

6. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - Confection de nœuds, mise en place d'une situation de travail et pose de l'antichute avec déplacement en sécurité
 - Questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

CONTACT ET INSCRIPTION :

- **Eric AUBERT**

Guide de Haute Montagne

3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : théorie en salle et terrain

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 15 :** Questionnaire de début de stage
- **1 h 00 :** La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail en hauteur
 - Conception, Usage, Stockage, Entretien et contrôle
- Le facteur de chute, La force de choc
- **0 h 30 :** Les principes de déplacements en talus et pentes raides
- **1 h 30 :** Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les risques de glissades
 - Essai en tension dans le harnais
 - Apprentissage des noeuds

Jour 1 Après-midi : pratique

- **0 h 30 :** Sécurisation sur ancrages existants (EN 795)
- **1 h 00 :** Recherche de points d'ancrage provisoires, confection d'un ancrage provisoire
- **1 h 00 :** Le déplacement avec antichute à corde dans les talus et pentes raides.
- **1 h 00 :** réalisation d'une sur Ligne de Vie Horizontale provisoire
 - Avec une corde
 - Avec une ligne de vie en sangle EN795 b

Jour 2 matin : terrain

- **0 h 30 :** Mise en place autonome d'une Ligne de Vie Horizontale provisoire avec fractionnement
- **0 h 40 :** Pose d'une corde verticale sur ligne de vie horizontale provisoire fractionnée
 - Fixe sur fractionnement
 - Coulissante avec nœud Français
- **1 h 00 :** Progression sur corde verticale installée sur ligne de vie horizontale.
 - seul
 - en binôme
- **1 h 20 :** Utilisation des machines-outils en talus et pentes raides
 - Débroussailleuse
 - Tronçonneuse

Jour 2 après-midi : terrain et salle

- **0 h 30 :** réalisation d'une sur Ligne de Vie Oblique provisoire.
 - En corde
- **1 h 00 :** Déplacement sur Ligne de Vie Oblique provisoire.
 - Avec corde verticale bloquée par nœud autobloquant.
- **2 h 00 :** Examen de fin de stage
 - Pratique : Validation des acquis pratiques de la formation
 - Théorique : Questionnaire sur la compréhension de la partie théorique
 - Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner
 - Evaluation à chaud du stage par le stagiaire
 - Bilan global de fin de stage



PROGRAMME 2026 : Formation Intra VERIFICATEUR DES Equipements de Protection Individuelle Protégeant des Chutes de Hauteur

Public visé:

- Chef d'établissement
- Responsable du matériel EPI de l'entreprise
- Salariés de l'entreprise
- Auto-Entrepreneur voulant vérifier ses EPI

Personne en situation de handicap :

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT , référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

Prérequis :

- Compréhension de la langue française écrite et parlée
- Avoir plus de 18 ans

Objectif principal :

Théorie : (3h)

- **Définition des équipements de protection individuelle (E.P.I.)**
 - Catégories d'E.P.I.
 - Exigences applicables aux E.P.I.
- **Textes réglementaires et législatifs concernant les E.P.I.**
- **Vérification et maintenance des E.P.I. contre les chutes de hauteur.**
 - L'entretien.
 - Le nettoyage.
 - Le stockage et la vérification des E.P.I.
 - Notion de validité/péremption du matériel E.P.I. textile.

Pratique : (3h)

- **Cas concret de contrôle de matériel E.P.I. présentant des particularités.**
- **Cas concret de contrôle de matériel E.P.I. de votre entreprise.**
- **Mise en œuvre d'un registre de sécurité des E.P.I.**
 - Lecture des fiches de suivi du matériel

Modalités d'évaluation durant la formation (1h)

- Evaluation des compétences en début de formation
- Evaluation des connaissances à chaque étape de la formation lors de :
- Travaux pratiques lors de la vérification de chaque EPI
- Entretien à la fin de la partie pratique
- Evaluation des compétences acquises en fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation lors d'un questionnaire de fin

Programme détaillé de la formation :

Le programme détaillé de la formation se trouve à la page 3 ce programme

Durée de la formation :

- Stage Initial de 7 h sur 1 journée avec Eric AUBERT

Nombre de participants :

- De 3 à 9 maximum par session

Délai d'accès :

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois
- Pôle Emploi : suivant conseiller

Date de la formation :

- A voir suivant calendrier



Lieu de la formation :

- **En INTRA**
 - Dans votre entreprise

Tarif de la prestation :

- **770,00 euros pour le groupe**

Horaires

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les supports

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les procédures de vérification du matériel
- Les noeuds

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

Personnel d'encadrement :

Eric AUBERT , Formateur et Guide de Haute Montagne. J'encadre seul toutes mes formations.

Méthode pédagogique employée durant la formation :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Modalités d'évaluation durant la formation :

1. Début de formation
 - Evaluation des connaissances par questionnaire
 2. Durant la formation pratique
 - Par roulement, face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer
 3. fin de formation
 - Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - Sur les différentes phases de vérification des EPI
 - Avec un questionnaire sur la partie théorique et législative vu durant la formation
- **Questionnaire d'évaluation de la satisfaction du stagiaire en fin de formation**

Contact et Inscription :

- **Eric AUBERT**
Guide de Haute Montagne
3 la bûdonnière 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07
Mail : aubert.eric@wanadoo.fr ou aubert.eric73@orange.fr

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

1ère demie journée : salle

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 30 :** Questionnaire Théorique sur les connaissances théoriques de chaque stagiaire*
*Le QCM aura pour but de situer chaque apprenant et le groupe en entrée de stage
- **0 h 30 : Théorie : (2h45)**
 - **Définition des équipements de protection individuelle (E.P.I.)**
 - Catégories d'E.P.I.
 - Exigences applicables aux E.P.I.
 - **Textes réglementaires et législatifs concernant les E.P.I.**
 - **Vérification et maintenance des E.P.I. contre les chutes de hauteur.**
 - L'entretien.
 - Le nettoyage.
 - Le stockage et la vérification des E.P.I.
 - Notion de validité/péremption du matériel E.P.I. textile.

2ème demie journée : salle

2 h 30 Pratique : (3h)

- **Cas concret de contrôle de matériel E.P.I. présentant des particularités.**
- **Cas concret de contrôle de matériel E.P.I. de votre entreprise.**
- **Mise en œuvre d'un registre de sécurité des E.P.I.**
- Lecture des fiches de suivi du matériel

➤ **1 h 00 : Test de fin de formation**

- Un contrôle individuel des acquis techniques par un cas de contrôle individuel permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en toute compréhension la vérification des Epi
- Le stagiaire sera jugé sur la compréhension de la partie théorique de la formation par QCM .
- Un questionnaire d'évaluation de la formation , avec face à face individuel terminera le stage

Conditions générales de vente

■ Désignation :

ERIC AUBERT est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans La Sécurité du Travail en Hauteur, situé 3 route de la Buidonniere 73500 AUSSOIS.

ERIC AUBERT conçoit, élaboré et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seul. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **ERIC AUBERT**
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de **AUBERT FORMATIONS** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra.entreprises** : les formations conçues sur mesure par **ERIC AUBERT** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ERIC AUBERT** pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et Net de taxes. **ERIC AUBERT** n'est pas assujetti à TVA

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à la date fixée sur la facture, soit 30 jours après l'édition de la facture au comptant, sans escompte à l'ordre de **ERIC AUBERT**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, aux conditions fixée sur la facture.

ERIC AUBERT aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **ERIC AUBERT**.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **ERIC AUBERT**.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **ERIC AUBERT** au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à **ERIC AUBERT** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **ERIC AUBERT** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Devis et attestation :

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par **ERIC AUBERT** au Client. L'exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **ERIC AUBERT** par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **ERIC AUBERT**, l'**OPCO** ou le Client.

A l'issue de la formation, **ERIC AUBERT** remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **ERIC AUBERT** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire sera fournie au Client.

■ Horaires et accueil :

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Dédit et remplacement d'un participant :

En cas de dédit signifié par le Client à **ERIC AUBERT** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **ERIC AUBERT** offre au Client la possibilité : de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **AUBERT FORMATIONS**, et après accord éventuel de l'**OPCO**, de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation :

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par **ERIC AUBERT**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **ERIC AUBERT** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **ERIC AUBERT**. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, **ERIC AUBERT** se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix Net de Taxe de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix Net de Taxe de la formation

■ Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **ERIC AUBERT** ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

ERIC AUBERT peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **ERIC AUBERT** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours :

En cas d'absence lors du premier jour de la formation , un appel téléphonique est donné pour demander au stagiaire la raison de son absence.

- Si le stagiaire ne répond pas, un appel sera donné à l'employeur afin d'avoir des nouvelles du stagiaire.
- Si l'employeur n'a pas de nouvelles du stagiaire, on lui rappellera le chapitre « Désit et remplacement d'un participant » afin de trouver si possible un remplaçant, sinon les clauses du chapitre « Annulation , absence ou interruption d'une formation » s'appliqueront.

En cas d'absence lors d'une formation déjà commencée par le stagiaire

- Un appel téléphonique est donné pour demander au stagiaire la raison de son absence.
- En cas de non réponse de sa part :
 - o Un questionnaire lui sera envoyé par courriel afin de définir les raisons de son absence dans un délai de 01 jour.
 - o Sans réponse au courriel dans un délai de 5 jours ,un nouvel appel téléphonique sera donné pour discuter avec le stagiaire (si possible en visio-conférence), afin de déterminer les points posant problèmes et ayant conduit à l'absence du stagiaire, et proposer des solutions pour y remédier si possible ..
 - Dans les pistes de recherches et de solutions :
 - o Prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social ou matériel pouvant mettre en péril le déroulement de la formation du stagiaire . Exemple : Inscription dans un autre centre de formation si problème humain (entre stagiaires ou avec le formateur)
 - o Dans le cas de mauvais choix d'orientation (formation ne correspondant pas au stagiaire) ,de réorienter le stagiaire vers des organismes susceptibles de les accompagner dans la poursuite d'une formation plus adaptée.

■ Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, **ERIC AUBERT** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

ERIC AUBERT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **ERIC AUBERT** , les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **ERIC AUBERT**.

■ Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **ERIC AUBERT** pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **ERIC AUBERT** . Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication :

ERIC AUBERT , le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **ERIC AUBERT** au Client.

ERIC AUBERT s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par **ERIC AUBERT** comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise **ERIC AUBERT** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel :

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **ERIC AUBERT** .

Conformément à la loi n° 78D17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **ERIC AUBERT** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, **ERIC AUBERT** s'engage à stocker à fin de preuves des actions effectuées à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen photos ou vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations. Ces images ne seront pas exploitées hors du cadre de la formation et du rapport donné à l'employeur, sauf autorisation expresse du stagiaire

■ Droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et **ERIC AUBERT** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal d'Albertville (73 Savoie) sera seul compétent pour régler le litige.

EN VOUS REMERCIANT



AUBERT Eric
Guide de Haute Montagne

**3 route de la Buidonnière
73500 AUSSOIS**

Tél : 06 76 17 32 07

aubert.eric73@orange.fr

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017